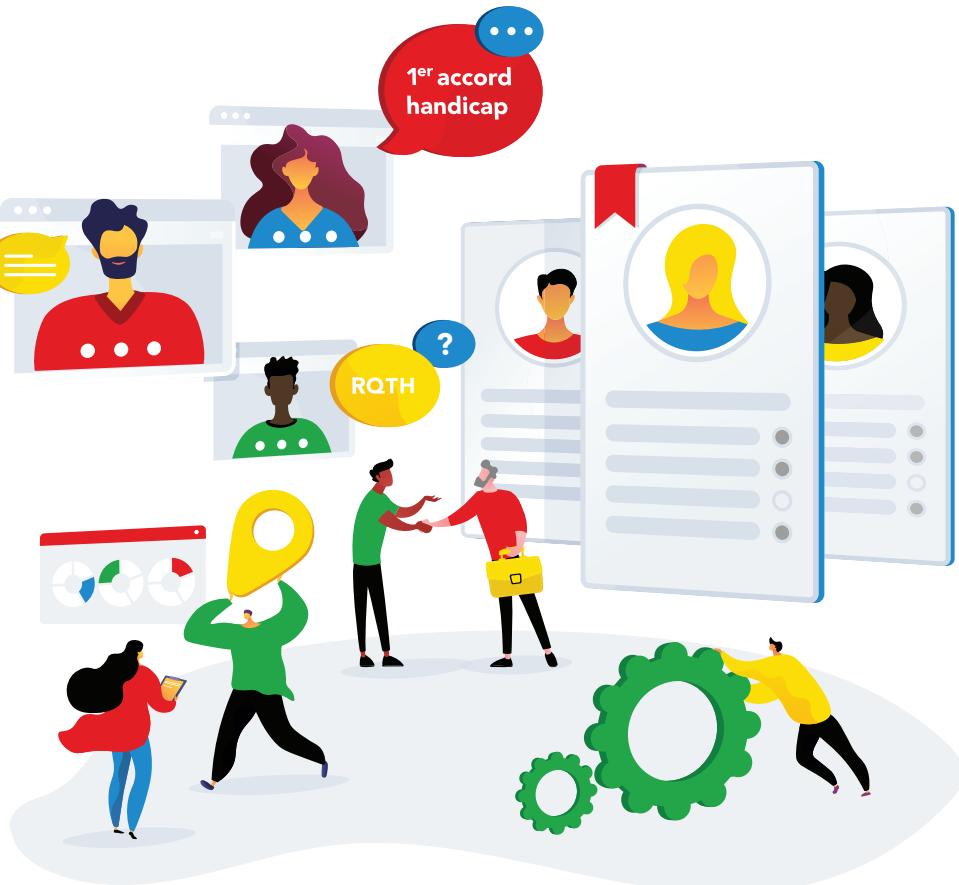


Salariés en situation de handicap :

les dispositifs spécifiques et
les contacts pour vous aider



01

Comprendre notre engagement

Eiffage Énergie Systèmes s'engage dans une démarche inclusive pour permettre à tous ses collaborateurs de s'épanouir professionnellement en tenant compte de leurs différences. La signature de notre premier accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap avec la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA s'inscrit dans cette démarche sociale et responsable et nous offre plus de moyens pour agir.

2010

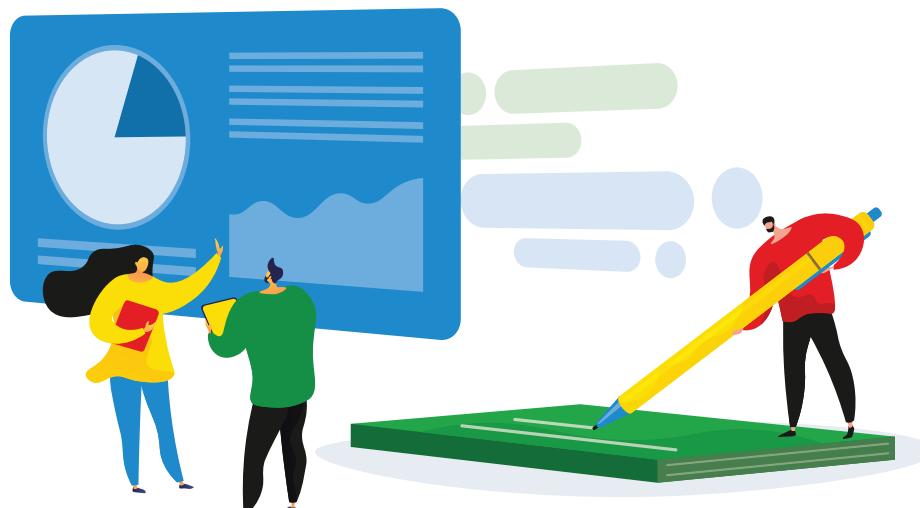
Convention Nationale
Agefiph

2022

Signature Accord
Handicap Agréé

2021

Diagnostic-Action
avec l'Agefiph



Les 6 objectifs de l'accord

- **Piloter et conduire** la politique handicap d'Eiffage Énergie Systèmes,
- **Recruter et intégrer** de nouveaux collaborateurs,
- **Maintenir dans l'emploi** les salariés en situation de handicap,
- **Assurer la gestion de carrière** des salariés en situation de handicap,
- **Sensibiliser et former** les acteurs internes,
- **Développer** les communications interne et externe,
- **Développer des partenariats** avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté.

Des solutions concrètes pour faciliter votre quotidien au travail

L'accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap vous donne droit à de nombreux dispositifs qui s'adaptent à votre situation personnelle.

④ Pour vous aider dans vos démarches de reconnaissance du handicap :

- Renseignements auprès de votre référent handicap et de votre équipe RH locale,
- 3 demi-journées d'absence rémunérée pour effectuer votre démarche de reconnaissance de RQTH et 2 demi-journées pour les démarches de renouvellement,
- Accès gratuit, illimité et confidentiel à une cellule spécialisée dans l'orientation et le conseil sur le handicap.

④ Pour répondre à vos besoins d'aménagement de votre poste de travail :

- Étude et aménagement facilités du poste et des conditions de travail (siège ergonomique, prothèse auditive, EPI adaptés, etc.),
- Accès prioritaire au télétravail et nombre de jours supplémentaires pour les emplois éligibles,
- Priorité pour obtenir une place de parking et une borne de recharge pour véhicule électrique,
- Accompagnement médical renforcé pour mesurer l'impact du handicap sur l'activité professionnelle et proposer des aménagements si nécessaire.

④ Pour vous aider dans la vie quotidienne :

- Autorisation d'absence rémunérée pour vous rendre à des examens médicaux ou effectuer des soins en rapport direct avec votre handicap, quel qu'il soit,
- Aide personnalisée via votre mutuelle d'entreprise (PRO BTP, Mutuelle Santé Eiffage Énergie, ARPEGÉE),
- Aide au déménagement de 2 000 € si nécessité de rapprochement domicile-travail dans l'année suivant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- Cellule d'écoute psychologique externe, gratuite et confidentielle.

④ Pour vous accompagner dans votre carrière :

- Intégration systématique des sujets suivants lors de l'entretien annuel : souhaits ou besoins de formation, adaptation technique ou organisationnelle, et bonne intégration dans l'équipe,
- Abondement de votre Compte Personnel de Formation (CPF) : 800€ par an (jusqu'à 8 000€),
- Priorité d'accès au bilan de compétences et aux formations,
- Disponibilité de différents interlocuteurs dédiés : le manager, l'équipe RH, le service prévention, la médecine du travail.

④ Pour contribuer à vos projets de mobilité :

- Possibilité de périodes de découverte métier,
- Transfert de vos aménagements de poste sur le nouveau site,
- Accompagnement à la mobilité ou au reclassement en externe (si aucune solution n'a été trouvée en interne),
- Mise en place du dispositif d'emploi accompagné.

Ces dispositifs sont soumis à certaines conditions détaillées dans l'accord handicap.

D'autres droits, octroyés par l'Etat, existent aussi !

Pour les découvrir, rendez-vous sur :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

03

Prestations sociales complémentaires, quelques exemples :

④ Mutuelle santé Eiffage Énergie :

- Accompagnement aux RDV médicaux, dans la limite de 6h/mois et à moins de 50 km de votre domicile.
- Aide à la maternité : grâce à l'intervention à domicile d'un intervenant qualifié (auxiliaire de puériculture, sage-femme), pendant 8h maximum à répartir dans les 30 jours suivant la naissance.
- [Spécial aidants] Aide à domicile en cas d'accident ou de maladie souffrante de l'aidant, entraînant une hospitalisation de plus de 24h ou une immobilisation de plus de 2 jours (organisation et prise en charge d'une aide à domicile pendant 8h maximum).

④ Mutuelle PRO BTP :

- Prise en charge des prothèses, petits/gros appareillages, fauteuil roulant, semelles orthopédiques et autres produits (sur demande) à hauteur de 500% sur la base de remboursement de la Sécurité sociale.

④ Mutuelle AG2R ARPEGÉE :

- Achat d'un fauteuil, de prothèse ou appareillage (hors prothèse auditive) : à partir de 150% de la base de remboursement sécurité sociale.

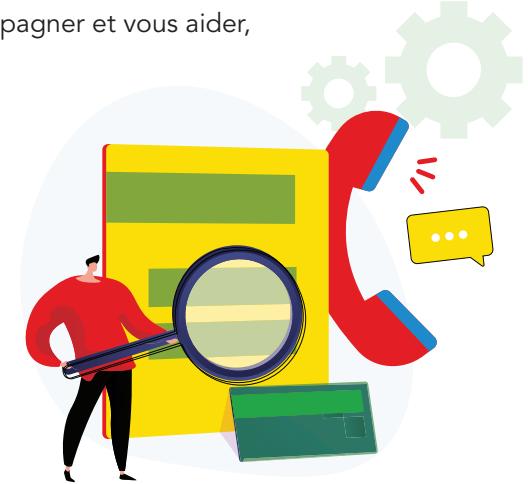


04

Vos contacts privilégiés

Vos interlocuteurs pour vous accompagner et vous aider, en toute confidentialité :

- Votre référent handicap local
- Votre service RH local
- Votre manager de proximité
- Le service de santé au travail
- L'assistant social
- La cellule en charge de l'orientation et du conseil
- La cellule d'écoute psychologique (anonyme et confidentielle)



④ Scannez ce QR code pour retrouver les coordonnées de votre référent handicap local



④ La cellule d'orientation et de conseil sur le handicap¹

01 84 60 31 01 - cellulehandicap@capprofrance.com
<https://cellulehandicap.capprofrance.com> pour la prise de RDV

④ La cellule d'écoute psychologique²

Pour les salariés et leurs ayant-droits : 0 800 100 336
Pour les managers : 0 800 100 337

¹ Du lundi au vendredi entre 8h30 et 18h30, excepté les jours fériés, par téléphone et mail.
La prise de rendez-vous sur la plateforme peut se faire à n'importe quel moment.

² Accessible 7j/7 et 24h/24 à destination de l'ensemble des salariés, de leurs proches et des managers (ligne spécifique).

